

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2023
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MEURTHE ET MOSELLE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Meurthe et Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés sur l'année 2023 s'affiche en progression de 8,5% par rapport à l'année 2022 (1503 dossiers contre 1385).

La part des redépôts reste significative avec 43,6 % des dossiers déposés contre 47,3 % en 2022. La proportion des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances est en hausse (14,2% contre 12,1%).

Les dépôts en ligne représentent 14,6 % des dossiers déposés en 2023 contre 11,7 % en 2022.

Recevabilité et orientation

En 2023, 1367 dossiers ont été déclarés recevables (contre 1273 en 2022) soit une hausse de 7,4 %. La proportion de dossiers recevables avec résidence principale passe de 7,3 % à 7,4 %.

La proportion des dossiers irrecevables est de 5,8 % identique au taux régional et inférieur au taux national qui se situe à 6,9 %.

47,7% des dossiers orientés présentent une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier.

La commission a orienté 1373 dossiers dont :

- 46,8 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) contre 44 % en 2022
- 53 % vers un réaménagement des dettes contre 55,9 % en 2022
- 0,1% vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

La commission a clôturé 5,4 % des dossiers avant recevabilité ou pendant l'instruction du dossier à la demande du débiteur

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La commission a traité 1464 dossiers contre 1363 en 2022.

Sur l'ensemble des dossiers traités :

- 5,7 % ont abouti à un plan définitif, taux proche du Grand Est à 6,3% et du national à 6,8 %
- 43,4 % ont fait l'objet de mesures imposées suite RP sans LJ (Grand Est : 40% et 34,9 % au niveau national)
- 39,5 % ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (41,4% Grand Est et 43,8% au niveau national)

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées de plans conventionnels de redressement d'attente et de mesures imposées d'attente sans effacement représentent respectivement 3.1 % et 7,6% des dossiers traités par la commission.

Conformément à l'objectif du législateur la commission a favorisé la mise en place de mesures pérennes. La proportion des solutions pérennes à 78,1% est en légère progression par rapport à 2022 où elle s'affichait à 77,3 %. Elle reste légèrement supérieure à celle du le Grand Est à 77,9 % et supérieure de 6 points au niveau national.

DONNÉES RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Réunion annuelle des juges Réunion d'échange sur la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante avec le tribunal de commerce et le tribunal judiciaire.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	14 réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 345	- Inclusion financière - Procédure de surendettement, - Les arnaques financières, usurpation...
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Nombre de réunions : 2	Réunion semestrielle comité départemental pour l'inclusion financière (CDIF)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Néant	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion avec le Crédit Agricole et Franfinance
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	11 réunions 395 participants	- Passeport Educfi - Conférences économiques - SNU

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à dresser un bilan de l'année 2022, faire un point sur les dossiers en cours et à échanger sur nos modes de fonctionnement. Un échange relatif à la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante a permis de clarifier les rôles des tribunaux et de la commission.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Plusieurs réunions d'échanges pratiques ont été organisées au profit de 345 travailleurs sociaux et bénévoles accompagnateurs des personnes en difficultés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Néant

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés pour les entrepreneurs individuels ou autoentrepreneurs qui n'ont plus d'activité professionnelle d'obtenir un certificat de radiation auprès des tribunaux de commerce ou de la chambre des métiers.

Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par un travailleur social, les bénéficiaires de mesures ou de plans ont des difficultés à mettre en œuvre les remboursements prévus par la commission.

La situation relative à ce point, évoqué depuis de nombreuses années, devrait s'améliorer en 2024. Des appels aux débiteurs sont en effet prévus dès mars 2024 afin de leur apporter des explications sur les documents qui leur sont adressés.

Difficultés lorsque les personnes font l'acquisition d'un véhicule par l'intermédiaire d'une location avec option d'achat de rendre leur véhicule alors qu'il leur est nécessaire pour exercer une activité professionnelle.

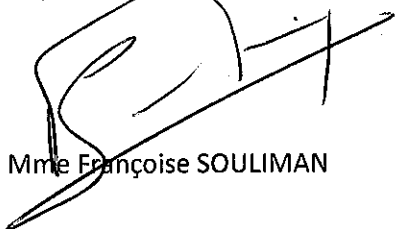
Difficulté pour les personnes à sortir de l'indivision.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs ne parviennent pas à mettre en place les remboursements prévus par la commission lorsque les créances ont fait l'objet de rachat/vente entre créanciers/chargés de recouvrement ou lorsqu'elles sont chez un huissier.

Date : 14 février 2024

La présidente de la commission,



Mme Françoise SOULIMAN

La secrétaire de la commission



Mme Sylvie DEPRUGNEY

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	1 385	1 503	8,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,3%	43,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,1%	14,2%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 273	1 367	7,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,3%	7,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	61	85	39,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,5%	24,7%	
Dossiers orientés par la commission	1 277	1 373	7,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,3%	47,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,0%	46,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,9%	53,0%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 363	1 464	7,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,8%	5,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,5%	5,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,8%	43,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,6%	5,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,6%	2,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,0%	3,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,2%	39,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,7%	32,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,2%	17,3%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,5%	7,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,3%	78,1%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	23	15	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,8%	5,8%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	43,4%	40,0%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	5,7%	6,3%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,5%	41,4%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,1%	77,9%	72,2%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Meurthe et Moselle	Dettes financières	36 349	1 026	4 540	69,6%	79,0%	14 991	3,0
	dont dettes immobilières	14 936	145	210	28,6%	11,2%	87 242	1,0
	dont dettes à la consommation	20 533	909	3 683	39,3%	70,0%	13 451	3,0
	dont autres dettes financières	880	529	647	1,7%	40,8%	745	1,0
	Dettes de charges courantes	8 631	1 040	3 975	16,5%	80,1%	4 096	3,0
	Autres dettes	7 253	783	1 898	13,9%	60,3%	2 400	2,0
	Endettement global	52 232	1 298	10 413	100,0%	100,0%	18 871	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GRAND EST	Dettes financières	229 175	6 835	30 722	71,2%	79,3%	14 549	3,0
	dont dettes immobilières	89 109	884	1 365	27,7%	10,3%	87 628	1,0
	dont dettes à la consommation	133 906	6 137	24 837	41,6%	71,2%	13 355	3,0
	dont autres dettes financières	6 161	3 693	4 520	1,9%	42,9%	740	1,0
	Dettes de charges courantes	46 234	6 679	23 561	14,4%	77,5%	3 630	3,0
	Autres dettes	46 408	4 959	10 826	14,4%	57,6%	1 941	2,0
	Endettement global	321 818	8 614	65 109	100,0%	100,0%	17 688	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0